

— Sucre raffiné de 18 sh. 2 den. à 1 liv. st. 19 sh. 1 den. le quintal selon la qualité.— Tabac irlandois en feuilles 1 sh. 1 den. la livre pesant outre les droits de douanes, rappé de 1 sh. 4 den. et demi à 1 sh. 10 den. et demi selon la qualité.— Vinaigre irlandois 12 sh. 8 den. un quart le baril de trente-quatre gallons.— Fil de métal de 9 den. un quart à 7 sh. 8 den. la livre pesant.

N^o. II.

Objets sujets à un droit de 10 pour 100.

Habillemens (*apparels*).—Bronze ouvré.—Marquetterie.—Voitures.—Cuiyre ouvré.—Cotons autres que les calicos et mousselines.—Verreries.—Bonneteries.— Chapeaux.—Plats ou assiettes d'étain.—Fer ouvré.—Quincaillerie.—Dentelles d'or ou d'argent.—Fil d'or ou d'argent.—Lingots pour dentelles ou gallons.—Perles et paillettes.—Modes.—Papier peint.—Poteries.—Sellerie et cuirs ouvrés.—Soieries.—Bas.

Le parlement des royaumes unis est convoqué pour le 22 janvier prochain (1801); et sa chambre des Communes sera composée de celle du parlement actuel de la Grande-Bretagne, des membres actuels du parlement d'Irlande élus pour les comtés de ce royaume et pour les villes de Dublin et Cork, et de trente-trois membres